# CAMPING FORÊT Ô CASCADES RÉGLEMENTATION ET ÉTHIQUE

### **GÉNÉRALITÉS**

- Il est OBLIGATOIRE d'acquitter vos frais de séjours dès votre arrivée et de porter votre bracelet d'identification durant toute la durée de votre séjour.
- Il n'y a pas de couvre-feu, mais aucun bruit ne seront tolérés entre 23 heures et 8 heures.
- Le volume de la musique et de la voix doit être raisonnable en tout temps afin de respecter les autres campeurs.
- Aucune arrivée tardive ne sera acceptée après 22h en haute saison et après 18 h en basse saison.
- SEULEMENT les appels d'URGENCE seront répondus après 22h en haute saison et après 18 h en basse saison.
- Aucune violence verbale, aucun comportement agressif ni aucune autre forme d'intimidation ne sont tolérés envers le personnel, les campeurs et les visiteurs.
- Tout bris ou acte de vandalisme sur les équipements ou les infrastructures sera facturé au contrevenant.

### **VISITEURS**

- Les visiteurs journaliers venant rejoindre des campeurs doivent acquitter leur droit d'entrée avant de circuler sur le site.
- Ils ont accès au site entre 8 h et 20h.
- Ils doivent laisser leur véhicule au stationnement de l'accueil, à l'exception des personnes à mobilité réduite.

#### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- La vitesse maximale permise sur le site est de 10 km/h.
- Vous devez stationner votre véhicule à l'emplacement désigné sur votre terrain.
- Aucun véhicule motorisé n'est permis dans les sentiers et sur les emplacements de camping (sauf secteur C).

#### **ENVIRONNEMENT**

- Le camping est autorisé seulement dans les emplacements désignés.
- Afin de préserver la biodiversité du site, il est interdit de prélever tout élément naturel (plantes, animaux, écorces, branches, feuilles, roches).

- Il est interdit de couper des arbres ou des arbustes.
- Afin de ne pas piétiner la flore, veuillez marcher dans les sentiers balisés.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages et de laisser de la nourriture et des déchets sans surveillance.

## **ACCÈS À LA RIVIÈRE**

- Afin de protéger les berges, n'empruntez que les accès désignés.
- La baignade est sans surveillance et à vos propres risques.
- Aucun moteur n'est autorisé sur la rivière et sur les plans d'eau.

### **FEUX**

- Les feux de camp sont permis uniquement aux endroits prévus à cette fin et lorsque l'indice de feu est suffisamment bas.
- Il est interdit de déplacer les foyers de feu de camp.
- Pour préserver la santé de la forêt, il est interdit d'apporter du bois de l'extérieur. Seul le bois vendu à la Forêt Ô Cascades peut être brûlé.
- En tout temps, le feu doit être sous la surveillance d'une personne responsable et doit être éteint s'il ne peut être surveillé.
- Les cendres de barbecue doivent être déposées dans les bacs prévus à cet effet.
- Il est strictement défendu de brûler des matières plastiques.
- Les feux d'artifice sont interdits.

### **DÉCHETS ET RECYCLAGE**

- Gardez votre emplacement propre en tout temps.
- Déposez vos déchets, articles à recycler, emballages consignés, compost et déchets dangereux dans les contenants prévus à cette fin.
- Aidez-nous à faire le tri!

#### ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Sur les terrains de camping et les sentiers de randonnée pédestre : Les animaux sont admis, mais doivent être tenus en laisse et surveillés en tout temps. La laisse doit mesurer 6' ou moins. Si votre chien pèse 20 kg ou plus, un licou ou un harnais est également requis.
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments.
- Le propriétaire d'un animal a la responsabilité et l'obligation de ramasser ses excréments.

## **CIGARETTE ET CANNABIS**

- Tous les bâtiments sont non-fumeurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à moins de 9 mètres d'un bâtiment ou d'une aire commune.
- Il est interdit de jeter ses mégots de cigarette sur les chemins, dans les stationnements ou dans la forêt.